

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
18 Aven 2019

et publication le
18 Aven 2019

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Fourniture et livraison de sacs jaunes translucides pour la collecte sélective

Le président rappelle que, lors de sa réunion du 15 octobre 2015, le conseil Communautaire a attribué à la société SOPAVE l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de sacs jaunes. Ce marché d'une durée de 3 ans maximum prévoyait la fourniture de minimum 1 500 000 sacs et maximum 3 000 000 sacs destinés à la collecte sélective.

Lors de sa réunion du 26 juillet 2017, le conseil communautaire a autorisé le transfert du contrat de fourniture des sacs jaunes entre la société SOPAVE et la société JET'SAC suite à une cessation d'activité.

Les quantités commandées sur les 3 ans ont été de 2 560 000 sacs entre novembre 2015 et août 2018. Le marché doit ainsi être renouvelé, tout en conservant les conditions du marché précédent.

Une procédure adaptée a été lancée en mars 2019. 4 entreprises ont déposé une offre pour le 1er avril 2019. Le classement ci-dessous prend en compte les critères définis dans le règlement de consultation du marché :

- Qualité environnementale de la prestation dont la capacité à fournir des sacs réalisés à partir de matières recyclées : 45 %
- Valeur technique de l'offre y compris le délai de livraison : 25 %
- Prix : 30 %

Evaluation des offres

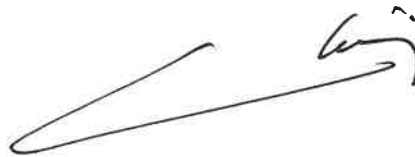
	TOUSSAC	JET'SAC	SOCOPLAST	BARBIER
Critères prix : 30 points	29	30	29	28
Critères techniques : 25 points	23	25	25	25
Critères de qualité environnementale : 45 points	40	30	30	30
Total points	92 /100	85/100	84/100	83/100
Montant minimum (pour 1 500 000 de sacs)	65 250 €	64 335 €	65 850 €	68 100 €
Montant minimum (pour 3 000 000 de sacs)	130 500 €	128 670 €	131 700 €	136 200 €

Le Président propose de retenir la société TOUSSAC, pour un montant maximum de 130 500 € HT sur 3 ans.

Après en avoir délibéré
Le conseil communautaire
A l'unanimité,

- Autorise le Président à signer un accord cadre à bons de commande pour la fourniture de sacs jaunes translucides pour la collecte sélective, pour un montant maximum de 130 500 € HT sur 3 ans, avec la société TOUSSAC.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end, followed by a smaller, more intricate flourish.